

2327 W 960

Scolarité, Bourses scolaires,
attribution: correspondance

1957-1958

(26 pièces)

INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT-ET-GARONNE

Agen, le 16 janvier 1957

Exam/Bourses
FB/AD

A/

l'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à



Monsieur le Directeur du Camp d'Hébergement pour Français rapatriés d'Indochine

SAINTE-LIVRADE

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que Monsieur le Recteur de l'Académie de BORDEAUX m'informe ce jour des nominations en qualité de Boursiers nationaux des jeunes

AYME Jean-Claude, élève au Lycée de Garçons d'AGEN.

CANTAU Maurice, élève au Collège Technique de LA REOLE (Gde)

PARQUIER Paul, élève du Collège Jean Jaurès à CASTRES (Tarn)

Les familles des intéressés recevront incessamment notification personnelle de ces décisions.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

l'Inspecteur d'Académie,

C. Maisani
C. MAISANI

*Copie conforme
à
Recteur au D.2
(intéressés)
André*

has notified
le le
le

Prolongation scolarité primaire F.E.

APOSTOLI	Marcelle
DE LA FLORE	M. Antoinette
GAGNERON	Rosalie
GAUTRONNEAU	Michèle
MACHECOURT	Nathalie
MENARD	Josephine
VILLAREAL	Julie
DO VAN LANH	Marcelle

Prolongation scolarité primaire (classe de rattrapage)

BARAT	Colette
LUET	Marie (ou école ménagère)

Poursuite d'études secondaires ou techniques

RIBEIRO	Denise
---------	--------

Centres d'apprentissage

BYRON	Suzanne (C.A. Agen, section commerciale)
GAUTRONNEAU	Jacqueline (C.A. de Nérac)

Placement au travail

VANDJOUR	Honorine
CASSIN	Françoise
BOCECCIAMPE	Jeannette
VANDJOUR	Ilahibi

Cas spéciaux

GONTRAN	Marguerite (coiffeuse) apprentissage patronal, à Toulouse.
---------	--

Garçons

Prolongation scolarité primaire F.E.

ARPAGE Georges *claus guryel. - A*
CEP REVUE Marcel *Brette Jean. CEP*
A LUONG NHU TRUAT Roger
PHAN NGOC Hung
CEP ROBERT Jacques
VANDJOUR Albert

Prolongation scolaire primaire (cl. de rattrapage)

A HENRY Michel *Berlin Lucien*
HERMITTE Michel (solution d'attente)
MY Marcel
NGUYEN VAN LANG Albert
VAREILLES Robert

Poursuite d'études secondaires : (Lycée, Collège, C.C. C.T.)

CEP A KHUC Edmond (5ème Collège moderne ou technique)
CEP A TABORSKY Jean (5ème Collège moderne ou Cours complémentaire)

? *Chertchouk Jacques. (5^{ème} coll)*

Centres d'apprentissage

CEP *Gagnon Guillaume (Oloron - radio électricité)*
CEP LEANDRI Pierre (Oloron) électricité
CEP SOUNDIRA Jules (Clairac)
LUONG NHU TRUAT Roland (chaussure Gélos) ou Rouen (tissage)
MAYET Richard (chaussures Gélos)
CEP SAUVAGE J.Louis (Le Vigean) électricité

A APOSTOLI Victor. *(chaussure - Gélos) textile Andely*

Placement au travail . *rien.*

Cas spéciaux

BRETTE Auguste F.P.A. Romans (piqueur en chaussures)
PEYEN André engagement dans l'armée
A LE PELLETIER Michel (en observation) à la main à Tonnac.

Sainte Livrade, le 17 Juin 1957.

Le Directeur de l'Ecole,
à MONSIEUR LE DIRECTEUR
du Centre des Rapatriés d'Indochine.

Comme suite à la demande de M. l'Administrateur, j'ai l'honneur de vous adresser ci-dessous, les noms des élèves présentés et admis aux examens.

I - Certificat d'Etudes :

Reçus : BRETTE Jean, GAGNERON Guillaume, KHUC Edm. LEANDRI Pierre, REVUE Marcel, ROBERT Jacques, SAUVAGE Jean Louis, SOUNDIRA Jules, TABORSKY Jean.

Ayant échoué ; APOSTOLI Victor, ARPAGE Georges, BRETTE Auguste, LUONG NHU TRUAT Roger et Roland, MAYET Richard, PEYEN André.

Reçues : BYRON Suzanne, GAGNERON Rosalie, GAUTRONNEAU Jacqueline, GAUTRONNEAU Michèle, GONTRAN Marguerite, MACHECOURT Nathalie, RIBEIRON Denise.

Ayant échoué : BARAT Colette, NGUYEN THI LAM Jeanne, CASSIM Françoise, DO VAN LANH Marie, LUET Marie, VANDJOUR Ilahibi.

II- Elèves admis en classe de 6ème sans examen :

7 filles : MANGEL Yvonne, MANGEL Paulette, LEBON Marie, TRAN BA VANG Marie
2 garçons : LATARGERE Monique, CAZES Irma, BELMINOUE Geneviève, ARPAGE Charles, Ayme Daniel.

2 garçons : ARPAGE Charles et Ayme Daniel acceptés en 1/2 pensionnaire au Collège par M. V. V.

Elèves présentés à l'examen d'entrée en 6ème :

4 aucune reçue : RUBILLAIS Marie, BERLIN Rosette, CHAPUIS Christiane, MARTIN Lydia.
de l'avis du Collège, trop âgées pour espérer rentrer en 6^{ème} l'an prochain à l'exception de Ch. Chapuis qui redoublera la classe CM2. Les 3 autres vont en fin d'études et doivent obtenir le CEP.

Signé ; illisible.

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
RELATIONS AVEC LES ETATS ASSOCIES
SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTE LIVRADE

N° 294/1051

COPIE CONFORME TRANSMISE A :

Monsieur le Délégué du Service Social pour le Lot et Garonne.



Sainte Livrade, le 17 Juin 1957.
Le Directeur du centre,
[Signature]
Henri ALQUIER
Secrétaire Principal de Police
Directeur du Centre

Sainte-Livrade, le 12 Juillet 1957.

N°254/D.D.

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Mademoiselle la Directrice
du collège de jeunes filles

- VILLERUEVE -

amie
LT

Mademoiselle la Directrice,

Faisant suite à notre entretien de la fin du mois de Juin, j'ai l'honneur de vous confirmer que nous avons fait le nécessaire pour que soient attribuées des bourses aux enfants ci-après, désignés admis par vos soins à l'entrée en classe de 6ème.

Il s'agit de Mademoiselle :

- MANGEL Yvonne, née le 26.12.44 à Phôtrai - Pensionnaire
- MANGEL Paulette, née le 26.12.44 " - "
- LEBON Marie, née le 21.3.45 à Phu Nhuận - $\frac{1}{2}$ pensionnaire
- LATARGÈRE Monique, née le 16.6.45 à Hanoi - pensionnaire
- GAZES Irena, née le 10.2.45 à Hanoi - $\frac{1}{2}$ pensionnaire
- BELMIMOUN Geneviève, née le 21.8.47 à Saïgon - pensionnaire
- TRAN BA VANG Marie, née le 5.3.45 - pensionnaire.

Toutes, domiciliées au centre d'accueil de Sainte-Livrade.

Je retiens qu'il ne vous sera pas possible de recevoir de pensionnaires tant que vous ne disposerez pas de l'ancienne année du collège de garçons, mais que vous vous proposez en raison de la situation familiale de ces enfants de les prendre en pension dès que possible, vraisemblablement à la rentrée de Janvier.

Nous vous signalons en vue d'un ordre de priorité le cas de Mesdemoiselles LATARGÈRE & BELMIMOUN, pupilles de la nation et de Mlle LEBON, pour qui il a été établi une demande de bourse comme demi-pensionnaire, alors que la pension est toute indiquée en raison de la situation matérielle et physique des parents. Nous écrivons par ailleurs pour faire transformer la bourse de cette dernière.

Nous nous occupons également de Mademoiselle MONTANAT, élève dans votre établissement de la classe de 3ème, pour qui une bourse comme interne s'impose en raison de sa situation familiale et des bons résultats qu'elle a obtenus.

Veuillez agréer, Mademoiselle la Directrice, mes salutations distinguées./

*Copie envoyée à Mlle l'Assistante Sociale
Revoir le cas LEBON et si les parents sont bien
d'accord écrire à l'I.S. pour faire transformer
la bourse.*

RT
3.10.57
Amé

13 Juillet

7

Assistante Sociale du Centre d'Accueil
XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Monsieur l'Inspecteur d'académie
d'Agen

170/MS

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Le 8 Juin 1957 nous vous adressions 9 Dossiers de demande de Bourse Nationale pour les enfants du Camp devant entrer en 6eme sans examen. Parmi ces dossiers il avait été demandé pour Melle LEBON Marie née le 21/3/45, une bourse de demi pension. Or la situation matérielle des parents vraiment très dignes d'intéret, nous incite à venir solliciter de votre bienveillance, l'attribution pour cette enfant d'une bourse de pension complète.

Espérant qu'il vous sera possible de nous donner satisfaction et en vous remerciant à l'avance, je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur, à l'assurance de mes sentiments distingués.

INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT-&-GARONNE

Agen, le 2 août 1957

Exam/Bourses
FB/AD.

l'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à Madame LETELLIER
Assistante Sociale
Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine

SAINTE LIVRADE

Madame,

En réponse à votre lettre en date du 13 juillet 1957, j'ai l'honneur de vous faire connaître que par décision en date du 16 juillet 1957, Monsieur le Ministre de l'Education Nationale vient d'accorder à la jeune Marie LEBON une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse Nationale d'entretien 6/6 pour entrer, au 1er octobre 1957, en classe de 6ème au Collège de Jeunes Filles de VILLENEUVE/LOT.

La famille de l'intéressée peut solliciter la conversion de cette Bourse de Demi-Pension 6/6 en Bourse d'Internat 6/6 si elle désire que la jeune fille en question fréquente le Collège de VILLENEUVE/LOT en qualité d'Interne et non en qualité de Demi-Pensionnaire.

Pour cela, il lui suffit de remplir les 3 imprimés que je vous adresse ci-joints, et de les transmettre à Madame la Directrice du Collège de Jeunes Filles de VILLENEUVE/LOT qui, après y avoir apposé son avis, me les enverra pour suite à donner.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, l'hommage de ma parfaite considération.

l'Inspecteur d'Académie,
Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Fonctionnaire Délégué.

Handwritten signature

*expédié
le 7.8.57*

1957, le 2 Août 1957.

L'Inspecteur d'Académie de Lot et Garonne
à l'honneur le Directeur du Centre d'Accueil des
Étudiants d'Indochine de SAINTES-LÉVRADES.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par décision en date du 16 Juillet 1957,
Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale vient d'attribuer :

1°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6
au jeune Charles ASPEN.

2°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6
au jeune Lucien ALON.

3°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6
à la jeune Jean CAHILL.

4°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6
à la jeune Marie LEHON.

5°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6 à la
jeune Genevieve HELDING.

6°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6 à la
jeune Lucienne LA FARGÈRE.

7°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6 à la
jeune Paulette MAHILL.

8°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6 à la
jeune France MAHILL.

9°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Nationale d'Intervention 6/6 à la
jeune Marie THOMAS VIVIER.

Toutes ces bourses sont accordées à compter du 1er Octobre 1957 pour l'entrée en classe
de 2^{ème} de ces jeunes gens et jeunes filles intéressés, respectivement au Collège de garçons
de VILLEROUVILLE/LOT et au Collège de Jeunes Filles de VILLEROUVILLE/LOT.

Les familles des intéressés étant domiciliés au Centre d'Accueil, je vous serais très
obligé de bien vouloir les avisés des dites décisions ministérielles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite
coblité.

L'Inspecteur d'Académie,

Pour l'Inspecteur d'Académie
le Fonctionnaire Délégué,

Signé : ALQUIER.

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDÉPENDANTES
RELATIONS AVEC LES ÉTATS ADJACENTS
SERVIRE DES AFFAIRES SOCIALES

CENTRE D'ACCUEIL DE SAINTES-LÉVRADES

N° 644/51.



SAINTES-LÉVRADES, le 3 Août 1957.
Le Directeur du Centre,
Henri ALQUIER
Secrétaire Principal de Police
Directeur du Centre

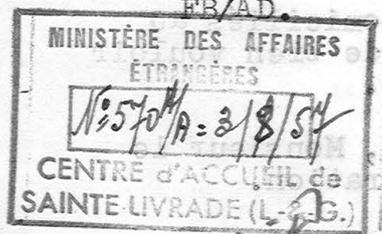
INSPECTION ACADÉMIQUE
DE
LOT-ET-GARONNE

Agen, le 2 Août 1957

Prophète Scolaris

Exam/Bourses
EB/AD.

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne



à Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil des
Rapatriés d'Indochine de SAINTE LIVRADE -

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que par déci-
sion en date du 16 juillet 1957, Monsieur le Ministre de l'Edu-
cation Nationale vient d'attribuer :

1°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 au jeune Charles ARPAGE.

2°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 au jeune Daniel Ayme.

3°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Irma CAZES.

4°) une Bourse Nationale de Demi-Pension 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Marie LEBON.

5°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Geneviève BELMIMOUN.

6°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Monique LAFFARGÈRE.

7°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse Natio-
nale d'Entretien 6/6 à la jeune Paulette MANGEL.

8°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Yvonne MANGEL.

9°) une Bourse Nationale d'Internat 6/6 et une Bourse
Nationale d'Entretien 6/6 à la jeune Marie TRAN-PA-VANG.

Toutes ces Bourses sont accordées à compter du 1er
octobre 1957 pour l'entrée en classe de 6ème des jeunes gens
et jeunes filles intéressés, respectivement au Collège de
garçons de VILLENEUVE/LOT et au Collège de Jeunes Filles de
VILLENEUVE/LOT.

*Oké
Mme
3/8/57
S. Scolaris*

.../...

2 Août

Les familles des intéressés étant domiciliés au Centre d'Accueil, je vous serais très obligé de bien vouloir les aviser des dites décisions ministérielles.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

Monsieur le Directeur,
l'Inspecteur d'Académie,

Pour l'Inspecteur d'Académie
Le Fonctionnaire Délégué,

Toutes ces Bourses sont accordées à compter du 1er octobre 1957 pour l'entrée en classe de deux jeunes gens et jeunes filles intéressés, respectivement au Collège de garçons de VILLENEUVE/LOT et au Collège de Jeunes Filles de VILLENEUVE/LOT.

30 Septemb.

N. 1064/10

Monsieur L'Inspecteur d'académie

à

AGEN

Objet: Dossiers de bourses des enfants du centre
admis au cours complémentaire de CASSENEUIL.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les dossiers de bourses concernant sept élèves admis au cours complémentaire de Casseneuil et dont les noms suivent :

CANTAU Elise	- pensionnaire
MACHECOUAT Mathalle	- -id-
RIBBIRO Denise	- -id-
TABORSKY Jean	- -id-
ROBERT Jacques	- -id-
KHUS Edmond	- 1/2 pensionnaire
REVUE Marcel	- -id-

Tous ces enfants sont issus de familles nombreuses : quatre et plus. Les parents transplantés d'Indochine et encore inadaptés, doivent être classés dans la catégorie des nécessiteux. Je me permets en conséquence de faire appel à votre grande bienveillance pour que satisfaction soit accordée à ces requêtes.

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération distinguée. /.



SERVICE DES AFFAIRES SOCIALES

Centre d'Accueil des Rapatriés d'Indochine
de SAINTE-LIVRADE

Le Directeur du Centre d'Accueil

à

M

DOSSIER DE BOURSES DES 7 ÉLÈVES ADMIS AU COURS COMPLÉMENTAIRES
DE CASSENEUIL LE 1er OCTOBRE 1957.

CANTAU Elise Pensionnaire
Machecourt Nathalie, Pensionnaire
RIBEIRO Denise id.
TABORSKY Jean id.
ROBERT Jacques id.
KHUC Edmond 1/2 pensionnaire
REVUE Marcel id.

Deux autres dossiers concernant le jeune CHETWCHOUK Jacques admis comme 1/2 pensionnaire au Collège de Villeneuve et GONTRAN Paul admis comme pensionnaire à CASSENEUIL seront adressés très rapidement.

Les dossiers sont à adresser à Monsieur l'inspecteur d'Académie à AGEN

Collin
La demande de bourse d'entretien formulée par le Jeune COLLIN est à adresser à Monsieur le Principal du Collège de Garçons de Villeneuve sur Lot.

7 Octobre 7

N° 1102 A/2

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

à

- A G E N -

OBJET : Dossiers de bourses des enfants admis tout récemment au cours complémentaire de CASSENEUIL et au collège de VILLENEUVE.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de vous adresser les derniers dossiers de bourses d'enfants du Centre d'Accueil dont les noms suivent :

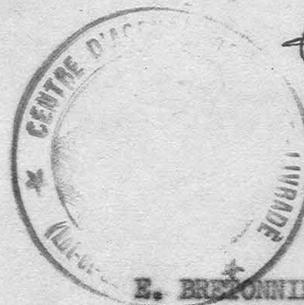
- GONTRAN Paul (admis au cours complémentaire de
- GONTRAN Jules) CASSENEUIL comme pensionnaire.

CHEWCHOUK Jacques, admis au collège de VILLENEUVE

Les cas de ces enfants issus de familles nombreuses particulièrement nécessiteuses et également très digne d'intérêt. C'est pourquoi je me permets de faire appel une fois de plus à votre bienveillance.

Le certificat de nationalité Française du jeune CHEWCHOUK vous sera adressé dans les meilleurs délais.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'assurance de ma considération distinguée./.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

Ministère de l'Éducation Nationale

**CENTRE D'APPRENTISSAGE
DE JEUNES FILLES
NÉRAC (L.-&-G.)**



Tél. { Direction 165
Economat 88

Nérac, le 26 Novembre, 1957

La Directrice

à

Madame l'Assistante Sociale
Centre d'Accueil des Repatriés
SAINTE-LIVRADE

J'ai l'honneur de vous adresser les
demandes de subventions Départementales

d'études pour les jeunes: - *refusé - 21-11-58*

APOSTOLI Henriette

DO VAN LANH Marcelle

GAGNERON Rosalie

GAUTRONNEAU Michèle

GAYE Marie-France *refusé - 24-11-58*

WEISS Henriette

en vous priant de bien vouloir les faire
remplir et me les renvoyer le plus rapide-
ment possible.

La Directrice :

M. B. L. Duménille

Pièces à fournir:
demande sur papier libre
extrait du rôle des impositions délivré
par le Percepteur

Sainte Livrade, le 27 - 11 - 57

L'Administrateur de la France d'Outre-Mer
Délégué du Service des Affaires Sociales

A

Monsieur le Directeur des Cours Complémentaires de CASSENEUIL
(Lot et Garonne)

3/2 D. D.

Monsieur le Directeur,

Certains chefs de famille ayant des enfants dans votre Etablissement ont manifesté une certaine inquiétude au reçu de l'Etat des sommes dues pour le trimestre en cours. Nous avons adressé le 30-9-57 des demandes de bourses pour les enfants suivants :

- CANTAU Elise - pensionnaire
- MACHECOURT Nathalie pensionnaire
- RIBEIRO Denise "
- TABORSKY Jean "
- ROBERT Jacques "
- GONTRAN Paul "
- GONTRAN Jules "
- KHUC Edmond $\frac{1}{2}$ pensionnaire
- REVUE Marcel $\frac{1}{2}$ pensionnaire

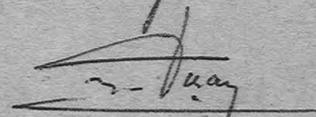
ainsi que nous l'avions exposé à titre exceptionnel puisque s'agissant de rapatriés, le Ministère de l'Education Nationale se propose de donner suite à ces demandes de bourse quoique les dossiers n'avaient pas été présentés dans les délais normaux.

L'Inspection d'Académie du Lot et Garonne vient de nous confirmer que le nécessaire avait été fait et qu'un délai d'un mois devrait être suffisant pour permettre au Ministère de donner une réponse.

J'ai donc l'honneur de vous demander de bien vouloir surseoir au recouvrement des frais de scolarité et de pension; concernant les élèves ci-dessus mentionnés jusqu'à ce que le ministère de l'Education Nationale ait pris une décision.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées./.

P. d. p. o.



AGEN, le 14 janvier 1958

Bourses FB/GF.

L'Inspecteur d'Académie

à Monsieur le Directeur du Cours Complémentaire mixte,

CASSENEUIL

Copie

Objet : Attributions de bourses nationales.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par note N° 5673/F en date du 17 décembre 1957, M. le Recteur de l'Académie de BORDEAUX vient de me donner notification des décisions d'attributions de bourses nationales prises par M. le Ministre de l'Education Nationale sous le N° 3588 à la date du 13 décembre 1957.

Ces décisions sont les suivantes:

" J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'ai décidé, à titre exceptionnel,
" d'accorder, à compter du 1er octobre 1957, une bourse complète d'internat aux
" jeunes:
" TABORSKY Jean (classe de 5ème)
" GONTRAN Paul (classe de 4ème)
" MACHECOURT Nathalie (classe de 5ème)
" RIBEIRO Denise (classe de 5ème)
" ROBERT Jacques (classe de 5ème)

" Il ne m'est pas possible, par contre, de retenir les demandes des jeunes:
" GONTRAN Jules, né le 16.II.1940 (classe de 4ème)
" GANTAU Elise, née le 14.II.1941 (classe de 5ème)
" REVUE Marcel, né le 24.II.1942 (classe de 5ème)

" Ces derniers élèves sont en effet trop âgés pour bénéficier d'une bourse nationale pour la classe qu'ils fréquentent.

Copie conforme.

10/1. 1958.

Le Directeur,

A. Dur.

INSPECTION ACADEMIQUE

Agen, le 24 Janvier 1958.

DE

LOT - ET - GARONNE

-:-:-:-
-:-:-
-:-

(FB/NB)

L'INSPECTEUR D'ACADEMIE
DE LOT - ET - GARONNE

à

Monsieur le Directeur du Centre d'Accueil pour Français rapatriés d'Indochine, à SAINTE-LIVRADE.

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que, par note n°393/F en date du 20-I-1958, M. le Recteur de l'Académie de BORDEAUX vient de me donner notification des décisions de M. le Ministre de l'Education Nationale relatives aux demandes de Bourses Nationales présentées en faveur des jeunes Jacques CHEWTCHOUK et René HELLMUTH, dont les familles sont domiciliées au Centre d'Accueil de SAINTE-LIVRADE.

Par décision de M. le Ministre de l'Education Nationale en date du 17-I-1958, le jeune Jacques CHEWTCHOUK bénéficie, à compter du 1er Octobre 1957, d'une Bourse complète d'Internat et d'une Bourse complète d'Entretien au Collège de garçons de VILLENEUVE-sur-LOT,

et le jeune René HELLMUTH, également à compter du 1er Octobre 1957, d'une Bourse complète d'Internat et d'une Bourse complète d'Entretien au Collège mixte d'AIGUILLON.

Je vous serais très obligé de bien vouloir en informer les familles intéressées.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'Inspecteur d'Académie,

C. MAISANI

INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT ET GARONNE
- - - - -

BOURSES NATIONALES
=====

AGEN, le 7. MAI 1958 195

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à M. Furstols - *100 Livrade*

Madame,
Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission départementale et la Commission régionale des Bourses Nationales de l'Enseignement, ~~du Premier Degré,~~
du Second Degré,
~~Technique,~~

ont décidé de retenir la candidature à une Bourse Nationale de votre ~~fil~~, fille, née le 2. 6. 1945 à Hongay (Boulay)
(Bourses de 1^{re} Série, entrée en classe de 6^e).

Je crois devoir vous rappeler que l'agrément de la candidature d'un élève par les Commissions ne signifie pas obligatoirement qu'une bourse lui sera accordée.

L'attribution des bourses ne peut, en effet, être faite que dans la limite des crédits budgétaires et elle est du ressort de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

L'Inspecteur d'Académie,

C. MAISANI

INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT ET GARONNE
- - - - -

BOURSES NATIONALES
=====

AGEN, le -7. MAI 1958 195

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à M^{me} Roghiano - 8^{te} Livada

Madame,
~~Monsieur,~~

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission départementale et la Commission régionale des Bourses Nationales de l'Enseignement ~~du Premier Degré,~~
du Second Degré,
~~Technique,~~

ont décidé de retenir la candidature à une Bourse Nationale de votre ~~fil~~, fille, née le 1-8-1945 à Hanoi (Tonkin)
(Bourses de 1^{re} Série, entrée en classe de 6^e).

Je crois devoir vous rappeler que l'agrément de la candidature d'un élève par les Commissions ne signifie pas obligatoirement qu'une bourse lui sera accordée.

L'attribution des bourses ne peut, en effet, être faite que dans la limite des crédits budgétaires et elle est du ressort de Monsieur le Ministre de l'Education Nationale.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, ~~Monsieur,~~ l'assurance de ma parfaite considération.

L'Inspecteur d'Académie,



INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT ET GARONNE

BOURSES NATIONALES

=====

AGEN, le 14. MAI. 1958

195

L'Inspecteur d'Académie de
Lot-et-Garonne

à M^{me} la Directrice de l'École
généraliste de Filles du Centre des Rapatriés
d'Indochine
Sainte Eulade

J'ai l'honneur de vous informer que la Commission Départementale et la Commission Régionale des Bourses Nationales ont retenu le dossier des élèves dont les noms suivent pour l'obtention éventuelle d'une bourse :

GAZES. Henri
CHAPUIS Christine
CLAIN Alice
X FILIPPI Victorine
FURSTOHS Suzanne
X GAZE M. Ange
GONTRAN Pourgeois.
X LUONG-NHU-TRUAT M. Chérese
X MACHECOURT Daniel
PARQUIER Emile
ROBERT Chérese
ROGLIANO Germaine

Les familles des intéressés ont été avisées par mes soins et je leur ai fait observer que Monsieur le Recteur attirait leur attention sur le fait que l'agrément de la candidature d'un élève par la Commission ne signifiait pas obligatoirement qu'une bourse lui soit accordée.

L'Inspecteur d'Académie,



INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT - et - GARONNE

Examens OG/JL

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à

Monsieur *Rogliano*

(sous-couvert de M^{me} l'Instituti^{ve} de l'école de filles
C. Rapati Indochine
S^t Livade

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission
Départementale d'admission en sixième a décidé, au cours de sa
réunion du 22 Mai 1958 d'admettre sans examen votre enfant.

Germanie Rogliano

AGEN, le 24 Mai 1958.

L'Inspecteur d'Académie,

C. MAISANT



INSPECTION ACADEMIQUE DE LOT - et - GARONNE

Examens OG/JL

L'Inspecteur d'Académie de Lot-et-Garonne

à

Monsieur *Furstohs*

(sous-couvert de M^{me} -

l'Institutrice

de l'école

filles

Centre de Rapatriés d'Indochine
St. Livrade

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Commission
Départementale d'admission en sixième a décidé, au cours de sa
réunion du 22 Mai 1958 d'admettre sans examen votre enfant.

Suzanne Furstohs

AGEN, le 24 Mai 1958.

L'Inspecteur d'Académie,

C. MAISANI



M^{me} LETELLIER

Ste-Livrade, le 26 Juillet 1958.

N° 999/SLD

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Cité Administrative

- AGEN -

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention des demandes de bourses Nationales en faveur des jeunes eurasiens dont les noms suivent :

1° Collège Georges Leygues - Villeneuve -.

TRUONG, Honoré	né le 15- 3-43 - seconde ;
PHAM NGOC HUNG, Jean	né le 17- 2-43 - cinquième ;
TABORSKY, Georges	né le 31-10-44 - cinquième ;
SAVERY, René	né le 15-12-44 - cinquième ;
BRETTE, Jean	né le 5- 2-43

2° Cours complémentaire de Montflanquin

SAVERY, Marie, Caroline, née le 23_1-42 - cinquième.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de mes sentiments respectueux./.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

15/1037/SLD
Corbeau Paul
Corbeau Jules

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

- AGRH -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention deux demandes de bourse nationale et une ~~de~~ demande de transfert en faveur des jeunes eurasiens dont les familles, hébergées au Centre, ont été rapatriées d'Indochine.

Nos jeunes ont tous subi, du fait des événements d'Indochine, un retard de plusieurs années dans leurs études et les parents sont dans une situation difficile ayant perdu situation et biens en fuyant le Nord Viêt-Nam.

En espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à ces demandes et en vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer,

Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération distinguée./.



E. Bretonnière

E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

15 Octobre 68

n° 1.325/SLD.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
du Lot et Garonne
(Service des Bourses)
Cité Administrative Lacuée

- AGBN -

Monsieur l'Inspecteur,

Comme suite à la demande exprimée par vos Services j'ai l'honneur de vous faire parvenir les relevés de notes et certificats de scolarité des enfants suivants:

- TABORSKY Georges
- GAYE Houbakar
- SAVERY René
- PHAM NGOC HUNG Jean
- BRITTE Jean

pour lesquels des demandes de Bourses Nationales d'Internat et d'entretien ont été faites en Juillet dernier.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur,
l'expression de mes sentiments distingués.



E. BRETONNIERE DE CHECQUE.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
de Lot-et-Garonne

N° 1.513/SLD.

- A G E N -

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai l'honneur d'attirer votre bienveillante attention sur les demandes de bourses formulées par la Directrice de l'Ecole du Centre d'Accueil, vers la fin du mois de Janvier 1958, pour les élèves dont les noms suivent:

- CHAPUIS, Christiane
- CLAIN, Alice
- FURSTOHS, Suzanne
- ROBERT, Thérèse
- ROGLIANO, Germaine

admisées sans examen en 6^{ème} au Collège de Jeunes Filles de Villeneuve.

Trois d'entre-elles :

FURSTOHS Suzanne
CLAIN, Alice
ROGLIANO, Germaine

n'ont pas bénéficié de la bourse complète comme les autres élèves. Ci-joint les avis d'attribution les concernant.

Ces élèves étant, au même titre que leurs camarades, des enfants de rapatriés d'Indochine, hébergés au Centre, très nécessiteux et dignes d'intérêt, je vous serais très reconnaissant si vous voulez bien reconsidérer leur situation de manière à ce qu'elles puissent bénéficier d'une bourse complète d'internat et d'entretien.

Avec mes remerciements,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur, l'expression de ma considération la plus distinguée.



E. BRÉRONNIÈRE DE CHECOIN.

Année 1958

23 Décembre

8

N° 1.603/SLD.

Monsieur l'Inspecteur d'Académie
du Lot et Garonne
(Service des Bourses)
Cité Administrative Lacuée

- A G E N -

Monsieur l'Inspecteur d'Académie

- Caze Louis
- LaTarpie J. Luc et J. Pierre -
- Toussier Yvonne et Yvonne -
- Fanis Jacqueline
- Fidippi Victorine -
- Flouidor Jean -
- Gaspard Yvonne -
- Casabianca Marcel -
- Goubran René -
- Goubran Marie -
- Urru Marie - Rose -
- Peyre Antoinette
- Sauvage Gilbert -
- Tobrosky Marie - Marie
- Wass Jacqueline -
- Dymé Marie - Louis -
- Pillaut Monique
- Chapuis Emile -
- Cantou Jeanette

J'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante attention 21 demandes de bourse nationale en faveur de jeunes Bursiens rapatriés d'Indochine et dont les parents sont hébergés au Centre.

Nos jeunes ont tous subi, du fait des événements d'Indochine, un retard dans leurs études et les parents se trouvent dans une situation difficile ayant perdu leurs biens en fuyant le Viêt-Minh.

En espérant que vous voudrez bien réserver une suite favorable à ces demandes et en vous en remerciant,

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de ma considération la plus distinguée.



E. BRÉTONNIÈRE DE CHECQUE.